

# **Halte aux Sacs Plastique !**

## **Pourquoi et Comment les sacs plastique polluent-ils ?**

Dix sept milliards de sacs plastique sont fabriqués chaque année uniquement pour la France. Ces sacs sont constitués majoritairement de Polyéthylène ou plus rarement de PP (Polypropylène) ou de PVC (Polyvinyle Chlorure). Ces matières premières dérivent à 100% des produits pétroliers et ne sont pas biodégradables. Il faut moins d'une seconde pour fabriquer un sac plastique qui restera en moyenne 20 minutes dans vos mains et mettra près de 400 ans à disparaître dans la nature c'est-à-dire nos champs, nos forêts, nos lacs, nos montagnes et nos océans. A cette pollution visuelle il faut ajouter la mortalité induite pour la faune marine car dauphins et tortues, entre autres, les confondent, les ingèrent et meurent d'occlusion intestinale ou d'étouffement !

## **Incinération !**

Lorsque ces sacs ne sont pas purement et simplement abandonnés, ils sont incinérés. Ils contribuent ainsi à la pollution par incinération qui génère de nombreux polluants chimiques comme les Dioxines et concentre les métaux lourds comme le mercure, le plomb et le cadmium ou l'arsenic. Il faut savoir que l'incinération n'est en rien le feu du ciel purificateur mais un bien piètre pis-aller que les pays les plus évolués considèrent désormais comme une technologie dépassée. Ainsi à partir d'une tonne de déchets ménagers incinérés on obtient malheureusement 350 kg de mâchefers pollués dont 35 kg de déchets dits ultimes les REFIOM, composés hautement toxiques dont on ne sait que faire ! Quant aux mâchefers eux-mêmes, la partie la moins polluée partira sur nos routes et même nos chemins forestiers comme remblai où ils continueront tranquillement à distiller leurs polluants grâce au lessivage par les eaux pluviales ! Pour le reste des traitements de dépollution complémentaires coûteux ou le placement pur et simple en décharge sont les alternatives actuellement préconisées...

L'incinération n'apporte donc rien à la recherche d'un «développement durable » mais produit un ensemble de déchets toxiques représentant plus d'un tiers du poids des déchets non toxiques (nos déchets ménagers) que nous lui avons confié. Ces déchets nécessitent d'autres technologies de traitement pour malgré tout atterrir dans une décharge qui n'est jamais une garantie de sécurité. Même si les nouveaux incinérateurs limitent désormais les rejets de polluants aériens ces derniers n'en demeurent pas moins dangereux et ce qui n'est plus rejeté se concentre alors dans les REFIOM. Ce fait est maintenant reconnu par une convention internationale sur les polluants persistants (Convention de Stockholm) qui préconise la substitution de l'incinération. On est en droit de conclure que si l'incinération a une justification fondamentale,

ce n'est pas dans la politique de prévention et de précaution du développement durable qu'il faut la chercher ni dans la protection de la santé publique...

## **Vous avez dit Dioxines ?**

A Seveso, à quelques kilomètres au Nord de Milan, le 10 juillet 1976 : un nuage de dioxines s'échappe de l'usine Hoffman-Laroche et recouvre la ville. L'augmentation constatée des cancers sur la zone contaminée est l'une des raisons qui ont amené l'OMS à classer la dioxine dans la catégorie des cancérigènes en 1997. En France, de 1 800 à 5 200 décès annuels par cancer seraient dus à la dioxine selon la très prudente estimation du Comité de la Prévention et de la Précaution du Ministère de l'Environnement. Très stables, les Dioxines sont peu biodégradables et même peu dégradables tout court. Elles sont de plus *lipophiles*, c'est à dire qu'elles s'accumulent dans les tissus gras, et ce tout le long de la chaîne alimentaire. On parle de composés *bioaccumulables*. Ainsi les Dioxines se retrouvent principalement dans le lait, le beurre, la viande de boeuf et la viande et le poisson en général mais peu dans les légumes et le sol. L'homme étant au bout de cette chaîne, il est important de savoir quels sont les effets nocifs de tels composés sur la santé humaine. Impliquées dans la cancérogenèse et notamment le cancer du sein, les Dioxines altèrent également le fonctionnement hormonal normal et sont responsables de problèmes respiratoires et d'allergies.

NB : On rappelle que le lait est retiré de la consommation lorsque la teneur en dioxines dépasse 5 picogrammes/g de matière grasse (1 pg = 1 millionième de millionième de gramme !), l'indemnisation de l'agriculteur étant alors assurée par l'exploitant de l'usine d'incinération d'ordures ménagères !

## **Les Nouvelles Technologies**

Pourtant les nouveaux procédés existent et sont de plus en plus utilisés dans les pays évolués notamment les pays anglo-saxons, la Belgique, la Suisse ou l'Italie. Tout d'abord il faut généraliser l'emploi de sacs biodégradables et compostables. Ces sacs disparaissent tout en présentant une résistance au moins égale à celle des sacs plastiques. Il en existe deux sortes : les sacs en papier et les sacs en amidon de maïs.

Les sacs papier cependant présentent quelques désavantages : ils demandent plus d'énergie pour être produits (5 à 7 fois plus qu'un sac en amidon de maïs), les papeteries sont des industries polluantes qui consomment énormément d'eau et surtout le papier met beaucoup plus de temps à se décomposer, ce qui le rend peu intéressant pour le compostage industriel.

Les sacs en amidon de maïs sans OGM sont quant à eux « consommés » très rapidement par les micro-organismes du sol, des rivières, des lacs ou des océans. Leur durée de vie est donc extrêmement limitée, de l'ordre de 3

semaines à deux mois selon le climat, et ce sont donc des candidats de choix pour le compostage industriel.

## **Le Compostage ? De quoi s'agit-il ?**

Le compostage est un procédé naturel qui consiste à placer des produits fermentescibles dans des conditions (température, humidité, oxygénation, présence de micro-organismes du sol etc...) permettant leur biodégradation. Pratiquement le système, même industrialisé, est extrêmement simple dans son principe. Il faut au préalable que le tri sélectif complet ait été réalisé, c'est-à-dire que le tri des produits organiques de votre assiette et/ou de votre jardin : déchets verts, coquilles d'œuf, épluchures, marc de café, os de poulets etc... aient été réalisé. Ce tri nécessite l'utilisation de sacs biodégradables et compostables.

Ces sacs contenant les déchets sont ensuite collectés, broyés et mélangés de façon à optimiser la fermentation puis disposés sous forme d'andains (tas allongés, comme les foins coupés dans les champs arrangés en long sur le sol pour le séchage avant la mise en botte). Ces andains seront retournés et aérés, leur humidité maintenue tout au long du processus de compostage à l'aide de machines spécifiques comme les tourneurs d'andains. Ce système ne génère pas de Dioxines, utilise un processus naturel et valorise les déchets ménagers en donnant au bout du compte en 8 à 12 mois, un compost c'est-à-dire de l'humus, utilisable par l'agriculture traditionnelle et/ou le jardinier amateur. Par ailleurs le compostage est en moyenne 4 fois moins cher que l'incinération et tout autant créateur d'emplois. Enfin d'autres procédés existent comme la biométhanisation qui permet sur un temps plus court mais avec des installations plus lourdes de produire environ 50 à 70 % de méthane.

## **Même les Papous de Nouvelle Guinée n'en veulent plus !**

L'Afrique du Sud interdit les sacs plastique, de même l'île de Taiwan au 1<sup>er</sup> Janvier 2003. Au Pakistan c'est déjà fait comme au Bangladesh, et l'Inde a commencé à les interdire dans certains états tandis que le Népal s'y prépare. Le gouvernement de la Nouvelle Zélande a mis son bannissement à l'ordre du jour, L'Australie a lancé la campagne « Ban the Bag » (Bannissez le sac plastique), alors même que les papous de Nouvelle Guinée à travers the Papua New Guinea Coastal Cleanup Association étudie avec le gouvernement de l'île les modalités de l'interdiction des sacs plastique. En Irlande les sacs plastique sont lourdement taxés et devant le succès de cette décision, le gouvernement Blair envisage de faire la même chose en Angleterre Quant aux pays du Nord ils préfèrent et utilisent les sacs biodégradables de concert avec le Canada, la Suisse et l'Italie. La France s'y prépare aussi car il ne s'agit pas d'une mode ou d'un débat partisan mais bien d'un processus mondial de rejet. La Corse a

**montré l'exemple avec le Festival du Vent, initiateur du mouvement « I sacchetti in plasticcu basta ! » il y a deux ans déjà. Ainsi les supermarchés de Calvi, la Foire aux Châtaignes de Bocognano, Corsica Ferries ont adopté les sacs biodégradables tandis que la grande distribution en étudie le principe bientôt suivie par l'ensemble des commerces de l'île. La Corse, par cette initiative citoyenne autonome et responsable, pérennise une fois de plus les magnifiques ressources naturelles de l'île qu'elle a toujours su préserver.**

**Philippe LEBACQ**